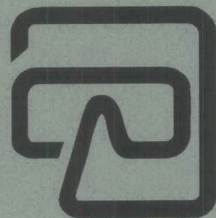
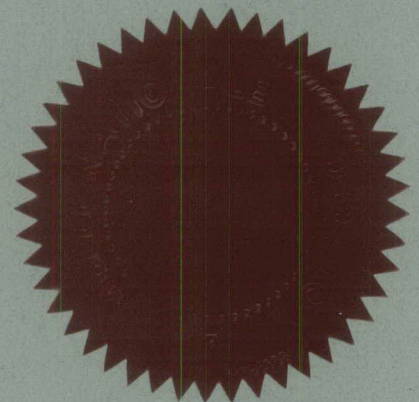


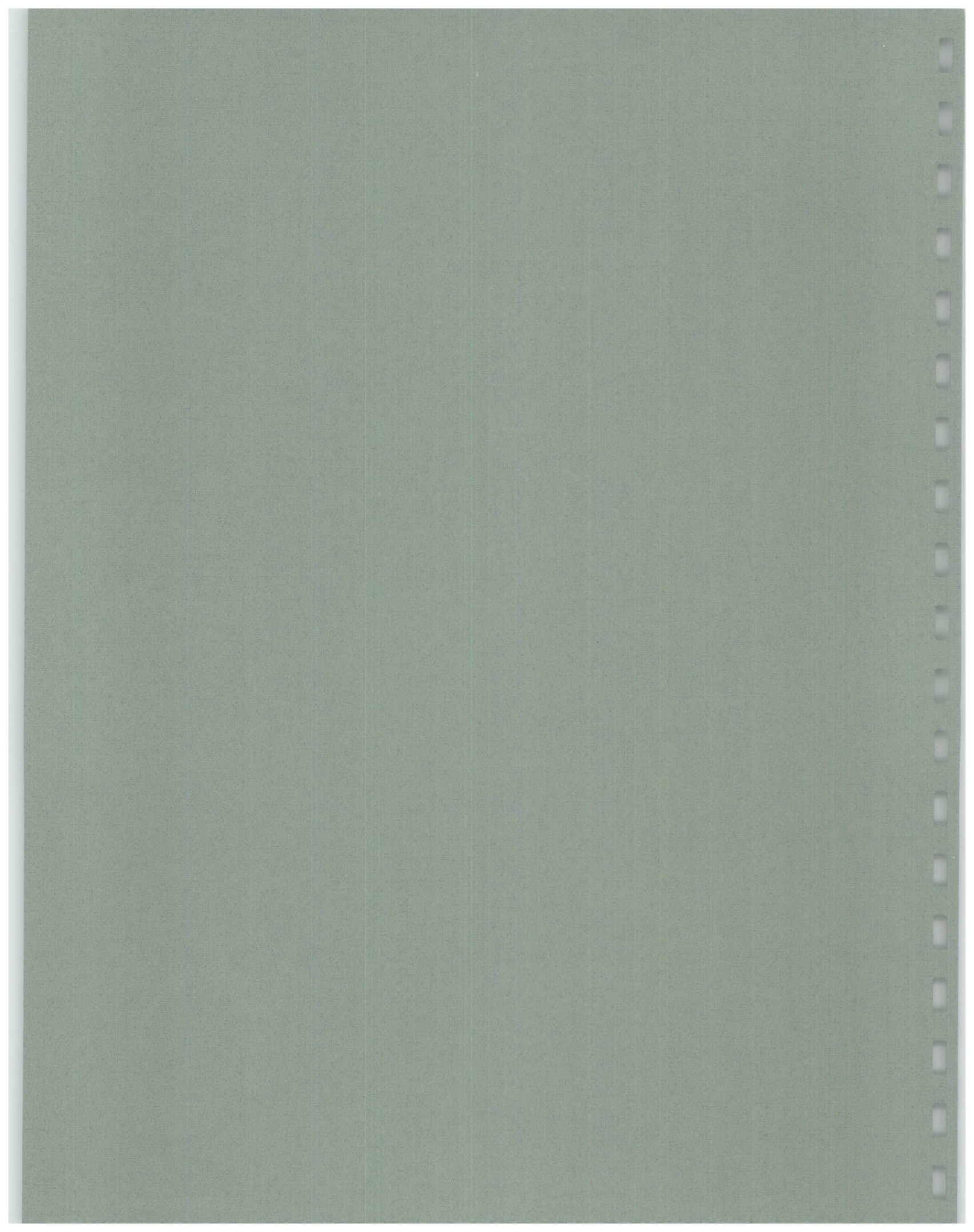
Rapport annuel 2005-2006



Ordre des opticiens d'ordonnances
du Québec

Une ressource pour la vue





SOMMAIRE

LETTRES DE PRÉSENTATION	2
MISSION, VISION, SIGNIFICATION DU LOGO, COORDONNÉES	3
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	4
MEMBRES DU BUREAU ET PERSONNEL DE L'ORDRE.....	6
RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION.....	7
RAPPORT DES COMITÉS	
COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	10
COMITÉ SUR LES LUNETTES DE SÉCURITÉ	11
COMITÉ DE LA FORMATION DES OPTICIENS	12
COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	13
COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE.....	15
COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES	16
RAPPORT DU SYNDIC	17
RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE	18
RAPPORT SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE	20
RAPPORT DU GREFFE PÉNAL.....	21
RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION.....	22
RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE.....	22
COMITÉS AD-HOC	22
ANNEXE 1 TABLEAU DES MEMBRES	23
ANNEXE 2 STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE.....	24
ANNEXE 3 AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES MEMBRES.....	25
ÉTATS FINANCIERS	26

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 19 septembre 2006

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée Nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération respectueuse.

Yvon Marcoux
Ministre responsable de
l'application des lois
professionnelles

Montréal, le 19 septembre 2006

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Ce rapport a été préparé conformément à l'article 104 du *Code des professions* et couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

Montréal, le 19 septembre 2006

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

MISSION

Assurer et promouvoir l'**excellence** de la pratique par la formation et l'encadrement des **professionnels** qui offrent la **solution optimale** en matière de produits oculo-visuels. En réalisant cette mission, l'Ordre remplit son mandat de protection du public.

VISION

Faire en sorte que les opticiens d'ordonnances deviennent les **principaux intervenants** professionnels en matière de conseil et de vente des produits oculo-visuels.

Être le principal **pôle d'attraction** de la profession en favorisant l'adhésion de nouveaux professionnels répondant aux besoins **grandissants** des consommateurs.

SIGNIFICATION DU LOGO

Le logo faisant partie de la signature « L'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec » est formé d'un trait continu et uniforme dans son épaisseur, qui représente une tête humaine portant des lunettes.

COORDONNÉES

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 601

Montréal (Québec) H3A 1E4

Téléphone : (514) 288-7542 / 1 800 563-6345

Télécopieur : (514) 288-5982

Courriel : ordre@opticien.qc.ca

Site web : www.oodq.qc.ca

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

À titre de présidente, c'est avec grande fierté que je vous invite à prendre connaissance du rapport annuel de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec. Comme vous le constaterez à la lecture des premières lignes du rapport, l'année 2005-2006 a été marquée par de belles réalisations.

SITUATION FINANCIÈRE

C'est avec grand plaisir que je vous présente les états financiers pour la période se terminant le 31 mars 2006. L'Ordre termine cet exercice financier avec un surplus d'opération qui mérite votre attention.

Au moment d'écrire ces lignes, le Bureau de direction ne s'est pas encore prononcé sur la façon dont les membres bénéficieront de ce surplus.

ADMINISTRATION DE L'ORDRE

Grâce au remarquable travail de M^e France Pedneault à titre de directrice des services professionnels et secrétaire, l'Ordre s'est acquitté de ses obligations avec efficacité au sein des comités. En effet, depuis son entrée en fonctions, M^e Pedneault a coordonné avec brio les activités de tous les comités dont notamment l'inspection professionnelle, la formation continue et la formation professionnelle.

INAUGURATION DU CENTRE DE FORMATION À QUÉBEC

L'événement avait pour but de célébrer officiellement le lancement de la première édition de formation d'opticiens. À cette occasion, les invités ne pouvaient dissimuler leur joie de constater le succès que remporte l'implantation de ce programme dans la région de la Capitale-Nationale. En effet, nous pouvons affirmer avec force et conviction combien cette création est importante pour l'accroissement de l'accessibilité de la population à des services et produits oculo-visuels.

Rappelons que le projet d'ouverture de ce nouveau centre de formation pour les opticiens a pu voir le jour grâce aux actions conjuguées des autorités

gouvernementales et politiques, du soutien des professionnels du monde de l'optique, ainsi que par la détermination des intervenants pédagogiques.

MODERNISATION DU CHAMP D'EXERCICE

En ce qui a trait à la modernisation de notre champ d'exercice, nous attendons toujours l'annonce de la reprise des travaux par l'Office des professions. À cet égard, l'Office s'est déjà engagé à poursuivre les travaux de révision de la pratique professionnelle dans le domaine oculo-visuel.

L'Ordre a la conviction, qu'au terme de l'exercice, l'Office sera en mesure de recommander au Ministre des solutions qui auront pour effet de rendre notre système plus performant et se traduiront par une meilleure accessibilité du public aux services et aux produits oculo-visuels.

En effet, l'Ordre estime que cette modernisation permettra aux professionnels de mieux répondre aux besoins de la population et favorisera l'utilisation optimale de la compétence de tous les professionnels et enfin, elle répondra aux avancées technologiques actuelles.

Accroître l'accessibilité de la population à ces services suppose inévitablement l'augmentation des responsabilités et l'accroissement de notre autonomie professionnelle.

INCORPORATION

Il y a un an, nous transmettions à l'Office des professions pour examen le projet de règlement modifié sur l'exercice de la profession d'opticien en société, lequel projet avait fait l'objet d'une consultation auprès des membres de l'Ordre.

Rappelons que le projet de règlement doit, avant d'entrer en vigueur, être examiné par l'Office des professions, être approuvé par le gouvernement et être publié à la Gazette officielle du Québec.

Étant un projet attendu depuis très longtemps par les professionnels, nous souhaitons que l'exercice

en société puisse devenir réalité au cours de l'année 2006-2007.

Par cette mesure, les professionnels pourront ainsi disposer d'outils importants pour faire face à une concurrence d'un monde en changement.

RELOCALISATION DU SIÈGE SOCIAL

Au cours de la dernière année, nous avons procédé à la relocalisation du siège social. Cet exercice, quoique exigeant, se révélait nécessaire en raison des installations désuètes et de la vétusté des locaux. Il devenait donc impératif de modifier l'image de l'organisation tout en améliorant l'environnement de travail afin d'accroître l'efficacité des actes posés par le personnel permanent.

REMERCIEMENTS

C'est grâce à chacun d'entre vous que nous avons réussi à adopter une vision porteuse d'avenir pour notre profession. À cet égard, je tiens à vous remercier, chers membres, pour votre confiance témoignée et vos encouragements exprimés tout au cours de cette année d'exercice. J'exprime également ma plus sincère reconnaissance à tous les collègues du Bureau de direction pour la qualité de leur engagement et pour leur précieuse collaboration. Enfin, j'adresse mes remerciements aux membres des comités et au personnel permanent de l'Ordre qui ont collaboré tout au long de l'année à de multiples réalisations en apportant leur énergie et leur expertise. Le travail d'équipe s'est révélé indispensable au succès de nos réalisations.

Linda Samson, o.o.d.
Présidente

MEMBRES DU BUREAU ET PERSONNEL DE L'ORDRE

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENTE

Linda Samson, o.o.d.

VICE-PRÉSIDENT

Stéphane Côté, o.o.d.

TRÉSORIER

Mario Valois, o.o.d.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région Ouest

Lin Jutras, o.o.d.

Joseph Martz, o.o.d.

Mario Valois, o.o.d.

Région Centre

Christine Paradis, o.o.d.

Région Est

Stéphane Côté, o.o.d.

Darquise Tardif, o.o.d.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

Jeanne Bouchard

Jacques Caron

SECRÉTAIRE DE L'ORDRE PAR INTÉRIM

Huguette Bégin

(Jusqu'au 2 mai 2005)

SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

France Pedneault

(Depuis le 2 mai 2005)

EMPLOYÉS RÉGULIERS

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Linda Samson, o.o.d.

DIRECTRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

France Pedneault

(Depuis le 2 mai 2005)

SYNDIC

Claude Lalonde, o.o.d.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Suzie Boulerice

SECRÉTAIRE DU SYNDIC

Chantal St-François

SECRÉTAIRE-COMPTABLE,

SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'INSPECTION

PROFESSIONNELLE

Sophie Bousquet

RESSOURCES OCCASIONNELLES

ADJOINT ADMINISTRATIF

Ronald Dubé

(Jusqu'au 2 mai 2005)

SYNDIC CORRESPONDANT

Dominique Naneix, o.o.d.

CONSEILLERS JURIDIQUES

M^e Érik Morissette

M^e Jean Lanctot

RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Bureau a tenu six réunions régulières, une réunion extraordinaire et une assemblée générale annuelle. Voici en résumé les principales décisions prises par le Bureau.

COMPOSITION DU BUREAU

Nouveaux administrateurs

À la suite des élections, Mme Darquise Tardif, o.o.d., a été élue par acclamation au poste d'administratrice de la région Est pour un mandat de trois (3) ans et M. Joseph Martz, o.o.d., a été réélu par acclamation au poste d'administrateur région Ouest pour un mandat d'une durée de trois (3) ans.

Comité de gestion

Le Bureau a élu M. Stéphane Côté à titre de vice-président pour un mandat d'un an et M. Mario Valois a été élu trésorier pour un mandat d'un an. Madame Linda Samson assure la présidence du Comité de gestion.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Faute de quorum, l'assemblée générale annuelle prévue le 11 septembre a dû être ajournée. Le Bureau a entériné la décision de la Secrétaire de continuer l'assemblée générale annuelle le mardi 25 octobre 2005 à 19 h 00, à l'hôtel Sandman de Longueuil.

Le Bureau a fixé l'assemblée générale annuelle 2006 au mardi 19 septembre, 19 h 00.

TABLEAU DES MEMBRES ET INSCRIPTION

Au cours de l'année :

- 58 nouveaux permis d'exercice ont été délivrés;
- 1 personne a été radiée pour non-paiement de la cotisation ou des sommes dues;
- 34 personnes se sont retirées volontairement du Tableau;
- 19 personnes se sont réinscrites.

Le Bureau a autorisé la Secrétaire de l'Ordre à délivrer les permis de pratique à tous les diplômés du Québec et à tous les candidats ayant obtenu l'équivalence de leur diplôme qui réussissent l'examen professionnel et qui rencontrent toutes les conditions de délivrance de permis prévues au *Code des professions* et au *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis*. Un bilan des permis ainsi délivrés doit être déposé à chaque réunion du Bureau de direction.

CONDITIONS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

La cotisation annuelle pour la période d'inscription au Tableau du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 avait été fixée par le Bureau à 695 \$ plus taxes et le Bureau avait fixé au 1^{er} avril 2005 la date de paiement de cette cotisation annuelle.

La cotisation annuelle pour l'année 2006-2007 a été maintenue à 695 \$ plus taxes et la date de paiement de cette cotisation a été fixée au 1^{er} avril 2006.

De plus, le Bureau a décidé de remettre une partie de l'excédent de l'année 2004-2005, à titre de réduction du montant de la cotisation annuelle 2005-2006, à tous les membres de l'Ordre dont le nom apparaissait à la liste des membres inscrits au Tableau des membres en date du 31 mars 2005 et qui se sont inscrits au Tableau des membres pour l'année 2005-2006 entre le 1^{er} avril 2005 et le 15 juin 2005. Ce remboursement a été fixé à 100 \$ plus taxes.

Enfin, le Bureau a décidé de déclarer inapplicable de façon permanente la résolution de 1999 adoptée par les membres en assemblée générale ayant pour effet de prévoir une indexation annuelle de la cotisation.

VISIBILITÉ ET REPRÉSENTATION

Le Bureau a désigné la Secrétaire et directrice des services professionnels de l'Ordre, Mme France Pedneault, afin d'assister à titre d'observatrice aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec en cas d'absence ou d'empêchement de la présidente de l'Ordre.

Le Bureau a appuyé la nomination de M. Stéphane Bégin, o.o.d., à titre de représentant de la profession d'opticien au sein de la Fondation des maladies de l'œil.

Le Bureau a décidé que l'Ordre ne soit plus représenté au conseil d'administration du Fonds de développement du Collège Édouard-Montpetit.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Au cours de l'année, le Bureau a entériné toutes les recommandations du Comité de la formation professionnelle. Le rapport de ce comité, en page 10 du présent rapport annuel, dresse le bilan de toutes les recommandations ainsi entérinées par le Bureau.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE 2005-2006

Le Bureau a approuvé le programme de surveillance générale de l'exercice 2005-2006 tel que déterminé par le Comité d'inspection professionnelle. L'explication détaillée de ce programme est présentée dans le rapport de ce comité, en page 13 du présent rapport annuel.

ADMINISTRATION DE L'ORDRE

Gestion financière

Le Bureau a adopté les états financiers pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 et a autorisé la présidente et le trésorier en poste au 31 mars 2005 à signer ces états financiers.

Le Bureau a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires 2006-2007 et a autorisé leur transmission aux membres de l'Ordre lors de l'assemblée générale annuelle du 11 septembre 2005.

Enfin, le Bureau a désigné les personnes pouvant signer les documents officiels ainsi que les transactions bancaires, chèques, effets de commerce, lettres de change au nom de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec.

Le Bureau a amendé la politique générale de remboursement des frais de déplacement pour les inspecteurs, enquêteurs et formateurs du Comité d'inspection professionnelle uniquement dans le

cadre des déplacements pour effectuer une ou des visites d'inspection, des enquêtes particulières ou de la formation et a fixé le montant des frais d'utilisation d'une automobile personnelle sur la base de 0,40 \$ le kilomètre pour un maximum de 140 \$ pour les déplacements « aller-retour ».

Relocalisation du siège social

Le Bureau a ratifié la contre-offre de location qui avait été acceptée le 15 avril par les représentants du locateur.

Le Bureau a accepté les termes et conditions du bail proposé par 9067-7048 Québec Inc. et a autorisé Mme Linda Samson à signer le bail.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Plan d'action concernant le développement de la profession

Le Bureau a mandaté Mme Linda Samson afin qu'elle pilote le dossier relatif au développement de la profession. À cet effet, Mme Samson peut s'adjoindre un comité et des experts afin de l'appuyer dans ce dossier.

Intéressement à la profession

Le Bureau a donné son accord de principe au projet de modification d'appellation du programme en orthèses visuelles. Par la suite, le Bureau a approuvé certaines appellations et les a soumis aux deux collèges dispensant la formation.

Sur recommandation du Comité des relations publiques, le Bureau a décidé de continuer la participation de l'Ordre au Salon Formation Carrière de Montréal et au Salon Éducation Emploi de Québec, de continuer à offrir aux opticiens participant à ces salons l'allocation de présence et de doter l'Ordre de matériel promotionnel afin d'attirer la clientèle.

Le Bureau a décidé de participer au Colloque sur l'approche orientante de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP), au Congrès de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ) – secteur orientation (8 juin) ainsi qu'au Congrès annuel de l'AQISEP (22 juin).

Mobilité de la main-d'oeuvre

Le Bureau a exprimé sa volonté de conclure l'entente de mobilité de la main-d'œuvre, sous réserve que des modifications soient apportées à l'entente à la satisfaction du Bureau.

Le Bureau a décidé de participer à la réunion du NACOR devant se dérouler le 11 septembre 2005 et a convié Mme Linda Samson, présidente de l'Ordre, M. Joseph Martz, représentant de l'Ordre au NACOR, M. Jacques Vachon, coordonnateur de la mobilité pour le Québec, M. Lin Jutras, et Mme Darquise Tardif, coordonnateurs du programme d'orthèses visuelles respectivement au Collège Édouard-Montpetit et François-Xavier-Garneau afin de représenter l'Ordre lors de cette réunion.

Formation

Le Bureau a mandaté le Comité de la formation continue afin d'effectuer la recherche et de dresser un bilan au Bureau concernant la formation continue obligatoire.

Le Bureau a entériné l'avis du Comité de la formation des opticiens d'ordonnances relativement à la formation offerte par le Collège François-Xavier-Garneau et l'a transmis aux autorités concernées. À cet effet, voir le rapport de ce comité en page 12 du présent rapport annuel.

Autres

Le Bureau a entériné la position du Comité sur les lunettes de sécurité à l'effet que l'Ordre ne renouvelle pas l'entente de services avec Hydro-Québec concernant les tarifs applicables aux services fournis aux travailleurs d'Hydro-Québec. Ce dossier a été transmis à l'Association des opticiens, qui a pour mandat de veiller aux intérêts socio-économiques des membres.

Le Bureau a mandaté le Comité des relations publiques afin de revoir la façon de rejoindre les membres, incluant, si requis, de revoir le format de l'Opti-Gamme.

Le Bureau a autorisé le syndic, M. Claude Lalonde, à intenter une poursuite relative à l'exercice illégal de la profession d'opticien d'ordonnances contre un non membre (André Lamontagne).

NOMINATIONS

Comité de la formation professionnelle

- Dominique Naneix, o.o.d., président
- Manon Fontaine, o.o.d., membre

Comité d'inspection professionnelle

- Mario Raquépas, o.o.d., président
- Céline Descôteaux, o.o.d., inspectrice et formatrice
- Manon Charruau, o.o.d., inspectrice, enquêtrice et formatrice
- Guylaine Leclerc, o.o.d., inspectrice et formatrice
- Stéphanie Girard, o.o.d., formatrice
- Marie-Andrée Gauthier, o.o.d., membre du Comité et inspectrice
- Claudia Larouche, o.o.d., inspectrice
- Yvan Gingras, o.o.d., inspecteur
- Andrée Lamoureux, o.o.d., membre du Comité

Comité de formation continue

- Fernand Ghobril, o.o.d., membre

France Pedneault
Secrétaire de l'Ordre

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Président	Dominique Naneix, o.o.d.
Membres	Marie Bernard, o.o.d. Manon Fontaine, o.o.d.
Secrétaire	France Pedneault

NATURE DU MANDAT

Procéder à l'évaluation des demandes d'équivalence des diplômes et de la formation selon la réglementation en vigueur.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'année 2005-2006, le Comité de la formation professionnelle a tenu 5 réunions au cours desquelles il a étudié les demandes d'équivalence complétées par 13 candidats. Le Comité a également étudié une demande de révision d'une décision rendue lors d'une année antérieure. Parmi les 13 demandes d'équivalence étudiées, 1 candidat a été refusé, sa formation ne correspondant pas à la formation d'opticien, mais plutôt à une formation de technicien de laboratoire. Les 12 autres équivalences ont été acceptées avec diverses conditions. Ainsi, la quasi-totalité des candidats doivent réussir un cours d'intégration (lois et règlements). Certains doivent également démontrer leurs connaissances en lentilles cornéennes et/ou en lunetterie en se présentant à des examens théoriques et/ou pratiques dans ces domaines. En ce qui concerne la demande de révision, 1 candidat demandait à pouvoir suivre son cours d'intégration avec un formateur privé, ce qui a été accepté par le Comité.

Le Comité a formulé des recommandations au Bureau de direction qui les a entérinées dans tous les cas. Il est à noter que 2 dossiers ont été traités en fin d'année par le Comité et le Bureau a entériné les recommandations au début de l'exercice suivant.

Très efficacement soutenu dans ses actions par la directrice des services professionnels, le Comité a effectué un suivi plus personnalisé et offert un soutien plus important aux candidats, permettant ainsi de réduire considérablement les délais

d'obtention des permis de pratique. Par exemple, cette année, plus de la moitié des candidats ayant complété une demande de permis l'ont obtenu dans la même année. Cela signifie que le Comité a étudié leur demande et formulé des recommandations au Bureau de direction, qui a pris une décision. Par la suite, ces personnes ont dû, le cas échéant, compléter leur formation manquante et réussir l'examen de l'Ordre pour obtenir leur permis.

Il est important de souligner que le Comité de la formation professionnelle, appuyé par le Bureau de direction, a décidé d'exiger que chaque candidat obtienne une *Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec* faite par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), expert en la matière. Ce dernier statue sur le niveau des études comparativement au système scolaire québécois (par exemple, niveau secondaire ou collégial) et atteste de l'authenticité et de la validité des documents. Le Comité de la formation professionnelle évalue ensuite l'équivalence en lien avec la formation spécifique d'opticien. Cette procédure permet d'éviter les fraudes impossibles à détecter par l'Ordre.

Finalement, de l'information a été transmise à plus d'une cinquantaine de personnes intéressées à connaître le processus pour devenir opticien au Québec.

Je tiens à remercier les membres du Comité ainsi que Madame la directrice des services professionnels pour leur participation assidue aux travaux du Comité et l'art, la compétence et le professionnalisme dont ils ont fait preuve dans cette tâche souvent complexe.

Dominique Naneix, o.o.d.
Président du Comité

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES LUNETTES DE SÉCURITÉ

Président Mario Bourgault, o.o.d.

Membres Stéphane Bégin, o.o.d.
Michel Leblanc, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Favoriser l'implication des opticiennes et des opticiens en matière de lunettes de protection et faire les recommandations nécessaires au Bureau.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité sur les lunettes de sécurité a tenu 1 réunion par voie de conférence téléphonique. Lors de cette réunion, le Comité devait évaluer la pertinence pour l'Ordre de renouveler l'entente de services avec Hydro-Québec concernant les tarifs applicables aux services fournis aux travailleurs d'Hydro-Québec. Le Comité a recommandé au

Bureau de ne pas renouveler cette entente puisque cela ne fait pas partie de la mission première de l'Ordre, à savoir la protection du public. De plus, les honoraires chargés par les membres de l'Ordre concernant les lunettes de sécurité doivent respecter les règles du marché et de la libre concurrence. Enfin, les contrats de services professionnels rendus par les opticiens ne peuvent être octroyés par l'ordre professionnel.

Cette recommandation a été entérinée par le Bureau de direction.

Mario Bourgault, o.o.d.
Président du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES OPTICIENS

Président	Mario Bourgault, o.o.d., membre représentant l'OODQ
Membres	Joseph Martz, o.o.d., membre représentant l'OODQ Ghislaine Plamondon, membre représentant le ministère de l'Éducation du Québec Pierre Brazé, membre représentant la Fédération des cégeps Lin Jutras, o.o.d., membre représentant la Fédération des cégeps
Secrétaire	France Pedneault

NATURE DU MANDAT

Le Comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des opticiens d'ordonnances.

TRAVAUX DU COMITÉ

Durant l'année 2005-2006, le Comité a tenu 1 réunion au cours de laquelle il devait se pencher sur la formation en orthèses visuelles dispensée au Collège François-Xavier-Garneau.

Après étude du programme adopté par le Conseil d'administration du Collège François-Xavier-Garneau, tous les membres constatent que le programme présenté correspond aux objectifs

élaborés pour le programme-cadre de techniques d'orthèses visuelles (160.A0) par la Direction générale de la formation professionnelle et technique du ministère de l'Éducation. Notamment, le programme de François-Xavier-Garneau comprend toutes les compétences visées par le ministère de l'Éducation.

Le Comité a donc conclu que le programme est conforme aux objectifs ministériels et n'émet aucune recommandation particulière. Un avis a été rédigé et accepté par tous les membres du Comité et, conformément au règlement en vigueur, cet avis a été transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au président de la Fédération des Cégeps et au président de l'Office des professions.

Mario Bourgault, o.o.d.
Président du Comité

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Président	Mario Raquépas, o.o.d.
Membres	Stéphanie Gaucher, o.o.d. Marie-Andrée Gauthier, o.o.d. Stéphanie Girard, o.o.d. Louise Lafortune, o.o.d. (Jusqu'au 19 octobre 2005) Andrée Lamoureux, o.o.d. (Depuis le 7 décembre 2005) Amir Nowroozi, o.o.d.
Inspecteurs et enquêteurs	Brigitte Carrier, o.o.d., inspecteur et enquêteur Manon Charruau, o.o.d., inspecteur et enquêteur Céline Descôteaux, o.o.d., inspecteur Stéphanie Gaucher, o.o.d., inspecteur Marie-Andrée Gauthier, o.o.d., inspecteur (Depuis le 22 février 2006) Yvan Gingras, o.o.d., inspecteur (Depuis le 19 octobre 2005) Stéphanie Girard, o.o.d., inspecteur Claudia Larouche, o.o.d., inspecteur (Depuis le 19 octobre 2005) Guylaine Leclerc, o.o.d., inspecteur et enquêteur
Formateurs	Marie Bernard, o.o.d. France Breton, o.o.d. Manon Charruau, o.o.d. Céline Descôteaux, o.o.d. Stéphanie Girard, o.o.d. Julie Latraverse, o.o.d.
Secrétaires	Sophie Bousquet France Pedneault

NATURE DU MANDAT

L'objectif premier du Comité est d'assurer la protection du public par l'inspection, le soutien et la formation de ses membres.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Pendant l'année, le Comité a tenu six (6) réunions au cours desquelles il a notamment convenu de son mode de fonctionnement, procédé à l'amélioration des formulaires utilisés par les inspecteurs, déterminé le programme de surveillance générale 2005-2006 et celui de 2006-2007 et procédé à l'analyse des questionnaires d'auto-évaluation et des rapports d'inspections. Il a également élaboré la formation à dispenser aux nouveaux inspecteurs.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE 2005-2006

En application avec le *Guide de procédure du Comité d'inspection professionnelle*, le Comité a déterminé le *Programme de surveillance générale de l'exercice 2005-2006*. Le programme déterminé par le Comité fixe le nombre de questionnaires d'auto-évaluation à transmettre durant l'année, compte tenu notamment du fait que chaque opticien doit être inspecté au moins une fois tous les cinq ans. Ce programme a été approuvé par le Bureau de direction de l'Ordre.

▪ *Opticiens propriétaires de bureau*

Au cours de l'année, les questionnaires d'auto-évaluation « Tenue de dossiers » et « Tenue de bureau » doivent être transmis à 60 opticiens propriétaires de bureau, lesquels questionnaires entraîneront tous, par la suite, une visite d'inspection. Parmi ces 60 opticiens, sont inclus tous les opticiens qui ouvrent un nouveau bureau.

▪ **Opticiens employés**

Au cours de l'année, le questionnaire d'auto-évaluation « Tenue de dossiers » doit être envoyé à 150 opticiens employés, selon la répartition suivante :

- ✓ 10 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'un employeur inspecté; ces 10 opticiens recevront systématiquement, par la suite, une visite d'inspection;
- ✓ 90 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'opticiens;
- ✓ 40 questionnaires d'auto-évaluation à des opticiens à l'emploi d'optométristes;
- ✓ 10 questionnaires d'auto-évaluation à des membres employés choisis au hasard pour recevoir systématiquement, par la suite, une visite d'inspection.

Un total de 210 membres doivent donc être inspectés en vertu de ce programme d'inspection.

TRAVAUX DU COMITÉ

En application du programme mentionné plus haut, 224 membres ont reçu les questionnaires d'auto-évaluation. Toutefois, de ce nombre, 19 dossiers ont été annulés, soit en raison du fait que les membres étaient en congé prolongé (maladie ou maternité) ou se retiraient du tableau de l'Ordre. Ainsi, 205 membres ont été visés par l'inspection professionnelle cette année. De plus, un total de 145 dossiers de l'année antérieure étaient en cours au 1^{er} avril 2005 et ont dû être traités au cours de l'exercice 2005-2006.

FERMETURE DES DOSSIERS

▪ **Opticiens propriétaires**

En ce qui concerne les opticiens propriétaires, pour lesquels une visite d'inspection est requise, les dossiers ont été fermés de la façon suivante :

Fermeture avec félicitations	3
Fermeture régulière	27
Fermeture avec recommandations	22
Fermeture avec recommandations spéciales	2
Fermeture avec recommandations et suivi dans un an	5
Offre de formation en milieu de travail	1

Dossier transmis au syndic pour enquête de nature disciplinaire	1
TOTAL	61

▪ **Opticiens employés**

En ce qui concerne les opticiens employés évalués uniquement avec un **questionnaire** d'auto-évaluation, les dossiers ont été fermés de la façon suivante :

Fermeture avec félicitations	40
Fermeture régulière	10
Fermeture avec recommandations	129
TOTAL	179

Il est à noter que dans 17 cas étudiés, le Comité a recommandé qu'une visite d'inspection soit effectuée. Ces dossiers se retrouvent donc dans la compilation plus bas.

En ce qui concerne les opticiens employés ayant reçu une **visite d'inspection**, les dossiers ont été fermés de la façon suivante :

Fermeture régulière	19
Fermeture avec recommandations	11
Fermeture avec recommandations spéciales	2
Fermeture avec suivi dans un an	2
Dossiers transférés au syndic	0
TOTAL	34

BILAN

Au cours de l'année, aucune enquête particulière n'a été effectuée. De plus, le syndic n'a transmis aucun dossier au Comité.

Au cours de l'année, 205 membres ont été visés par l'inspection, en plus des 145 membres dont les dossiers avaient été ouverts au cours de l'année antérieure. Un grand total de 350 dossiers devait donc être traité durant l'année.

Pendant l'exercice 2005-2006, 274 dossiers ont été fermés par le Comité d'inspection professionnelle. Ainsi, au 31 mars 2006, 76 dossiers étaient toujours en cours, dont 10 dossiers proviennent de l'exercice 2004-2005.

France Pedneault
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Présidente	Karine Lacourse, o.o.d.
Membres	Mélanie Desgroseillers, o.o.d. Fernand Ghobril, o.o.d. (Depuis le 7 décembre 2005) Julie Jalbert, o.o.d. Isabelle Lemieux, o.o.d. Mylène Robitaille, o.o.d. Mario Valois, o.o.d.
Personne ressource	René Gagnon, o.o.d.
Secrétaire	France Pedneault

NATURE DU MANDAT

Favoriser la mise à jour des connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'année 2005-2006, le Comité a tenu 3 réunions. De plus, 2 réunions préparatoires entre la présidente du Comité, la directrice des services professionnels et la présidente de l'Ordre ont eu lieu en début d'année.

Pendant l'exercice 2005-2006, le Comité de la formation continue a procédé à une vaste consultation auprès des membres afin de déterminer les besoins de formation continue. Une centaine de personnes y ont répondu, permettant ainsi de dégager les sujets intéressant plus particulièrement les membres. Ce sondage a également permis de déterminer les moments les plus propices pour présenter des formations afin de permettre au plus grand nombre possible d'opticiens d'être en mesure d'y participer. De plus, soucieux de rendre la formation plus facilement accessible pour les opticiens résidant hors des grands centres, le Comité est présentement à la recherche des technologies accessibles au coût le plus raisonnable possible.

Le Comité a procédé à la vérification de la pertinence de l'ensemble des lectures accréditées. Enfin, le Comité a amorcé des travaux en regard d'une éventuelle formation continue obligatoire. Il a également mené certaines actions afin de rétablir

une culture de la formation continue auprès des membres de l'Ordre, notamment par un rappel de politique de formation continue et des moyens d'obtenir les crédits de formation obligatoire.

Finalement, il est important de mentionner que le Comité a été très actif dans la recherche de conférenciers et la préparation d'activités de formation continue. Toutefois, ces actions ont porté fruit après la fin de l'année visée par le présent rapport annuel.

STATISTIQUES AU 31 MARS 2006

En 2005-2006, 333 opticiens et opticiennes ont participé à la formation continue et ont accumulé un total de 943 crédits.

Type d'activité	Participants	Crédits
Journées-conférences	0	0
Lectures accréditées	98	236
Participation à des activités accréditées autres	268	682
Accréditation d'activité individuelle	4	25

Au cours de l'année, aucune attestation de formation continue n'a été émise, et en date du 31 mars 2006, 105 opticiens(nes) sont éligibles à l'obtention d'une attestation qui leur sera émise au cours de la prochaine année.

Karine Lacourse, o.o.d.
Présidente du Comité

RAPPORT DU COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président	Serge Poulin, o.o.d.
Membres	Richard Giguère, o.o.d. Andrée Lamoureux, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Supporter et conseiller la présidence et le Bureau dans l'établissement des stratégies de communication et de relations publiques.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'année 2005-2006, le Comité a tenu trois réunions. De plus, une réunion préparatoire entre le président du Comité, la directrice des services professionnels et la présidente de l'Ordre a eu lieu en début d'année.

Pendant l'exercice 2005-2006, le Comité des relations publiques a été très actif relativement à la promotion de la formation et de la profession d'opticien. Le Comité, épaulé par la directrice des services professionnels, a supervisé la participation de l'Ordre aux différents grands événements de l'emploi et de la formation. Ainsi, l'Ordre, sur recommandation du Comité, a été présent au Salon Formation Carrière de Montréal (12 au 15 octobre 2005) et au Salon Éducation Emploi de Québec (27 au 30 octobre 2005). Au total, 25 opticiens ont participé à ces salons afin de promouvoir notre profession et ont distribué 1 000 dépliants d'information à des jeunes en choix de carrière. Après avoir dressé le bilan de la participation de l'Ordre à ces grands événements, le Comité a recommandé au Bureau de réitérer sa présence et a formulé certaines recommandations relativement à la préparation requise pour y participer.

De plus, diverses actions locales ont été encouragées par le Comité. Ainsi, l'Ordre a été

représenté par des opticiens lors du Salon Exploration Carrières de l'Outaouais (1^{er} et 2 novembre 2005), de la Journée conférences carrière de l'École L'Érablière de St-Félix de Valois (31 janvier 2006), de la Journée carrière au Collège St-Charles-Garnier à Québec (7 février 2006) et de la Journée Carrière du Collège Charles-Lemoyne de Longueuil (8 février 2006). Enfin, conscient de l'importance de faire connaître la profession auprès de ceux qui aident les jeunes dans leur choix de carrière, l'Ordre a été présent lors d'un colloque de l'Association québécoise de l'information scolaire et professionnelle (AQISEP) le 30 mars 2006.

Le Comité a effectué un sondage auprès d'environ 200 étudiants du secondaire et a constaté que plus de 50 % des jeunes interrogés connaissent la profession d'opticien, mais seulement 14 % la Technique en orthèses visuelles. Fort de cette donnée, le Comité a recommandé au Bureau de direction de procéder aux démarches requises pour modifier l'appellation du programme, afin qu'il soit plus représentatif et plus susceptible de susciter l'intérêt des jeunes en choix de carrière.

Le Comité a également eu des réflexions relativement à plusieurs autres sujets, dont la tenue éventuelle d'un congrès, la révision de la présentation visuelle du bulletin Opti-Gramme, la préparation d'une banque de stages et les moyens de communication les plus efficaces pour rejoindre les membres.

Serge Poulin, o.o.d.
Président du Comité

RAPPORT DU SYNDIC

Pour l'exercice 2005-2006, le Bureau du syndic a procédé à l'analyse de 153 dossiers d'enquête de nature disciplinaire. Ces dossiers d'enquête ont été ouverts suite aux demandes d'interventions du public, de la profession et de d'autres sources d'informations.

En fin d'exercice, 31 dossiers ont été refusés, aucun dossier n'a été déposé en discipline et 80 dossiers ont été traités en conciliation, cela en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions*. Au 31 mars 2006, 42 dossiers étaient toujours en enquête.

Aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été soumise au syndic et aucun dossier n'a été porté en arbitrage de comptes.

À titre informatif et préventif, le Bureau du syndic a reçu et produit plusieurs demandes d'avis concernant la pratique des membres.

Tableau 1 – Activités concernant les enquêtes et la conciliation du syndic, pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

1.0 Enquêtes et demandes d'interventions traitées par le syndic en 2005-2006

1.1 Plaintes à l'étude au 31 mars 2005	81
1.2 Demandes d'interventions reçues du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	72
Total	153

2.0 État des dossiers d'enquêtes et d'interventions au 31 mars 2006

2.1 Dossiers non-retenus après enquête	31
2.2 Dossiers traités en conciliation	80
2.3 Dossier porté en discipline	0
2.4 Dossiers en enquête au 31 mars 2006	42
Total	153

3.0 Conciliation procédure sommaire

Total	271
--------------	------------

4.0 Conciliation (Article 88 C.P.)

Durant l'exercice 2005-2006, aucune demande de conciliation d'honoraires trop élevés n'a été reçue.

Tableau 2 – Statistiques

Années de référence	Demandes d'enquêtes et d'interventions et procédure sommaire de conciliation	Dossiers en enquête	Demandes traitées en conciliation (article 123.6 C.P.)
2001-2002	460	167	47
2002-2003	175	152	30
2003-2004	201	118	27
2004-2005	415	98	42
2005-2006	343	73	80

5.0 Dossiers disciplinaires

Durant l'exercice 2005-2006, le syndic a procédé en sanction dans le dossier Raif Sbeiti. Le 16 juin 2005, le Comité de discipline a imposé à ce dernier une radiation d'une année et le paiement d'une amende de 4 200 \$, ainsi que plusieurs réprimandes. En date du 26 juillet 2005, le syndic a porté en appel trente-trois (33) chefs d'infractions rejetés par le Comité de discipline. Cet appel a été entendu récemment par le Tribunal des professions. Nous connaissons le résultat de cette intervention durant le prochain exercice.

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

MEMBRES

- M^e Jean-Jacques Gagnon, président
- M. Gabriel Assaf, o.o.d., membre
- Mme Marilyse Bourguignon, o.o.d., membre
- Mme Sylvie Cossette, o.o.d., membre
- M. Gilles Deschamps, o.o.d., membre
- Mme Louise Dionne, o.o.d., membre
- Mme Rita Domingue, o.o.d., membre
- Mme Josée Houle, o.o.d., membre
- Mme Claudie Roy, o.o.d., membre
- Mme Johanne Salvas, o.o.d., membre
- M. Samir Sardi, o.o.d., membre
- M. Michel Verdon, o.o.d., membre
- Mme Linda Villiard, o.o.d., membre
- Mme Sophie Bousquet, secrétaire

NOMBRE DE PLAINTES REÇUES

Au cours de l'année 2005-2006, le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte.

NOMBRE DE PLAINTES REJETÉES

Au cours de l'année 2005-2006, le Comité de discipline n'a rejeté aucune plainte.

PLAINTES TRAITÉES AU COMITÉ DE DISCIPLINE

Plainte en audition au 1 ^{er} avril 2005	1
Plainte inscrite entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006	0
Plainte en délibérée entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006	0
Total	<hr/> 1

CHEFS D'INFRACTION AU 31 MARS 2006

Chefs d'infraction pour les causes en audition au 1 ^{er} avril 2005	58
Chefs d'infraction pour les causes inscrites entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006	0
Total	<hr/> 58

ÉTAT DES DOSSIERS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2006

Décision rendue, amende et frais imposés par le Comité de discipline	1
Plainte en attente d'une décision	0
Plainte retirée par le Comité de discipline	0
Plainte rejetée	0
Plainte en audition au 31 mars 2006	0
Total	<hr/> 1

ÉTAT DES DOSSIERS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décision en appel au 1 ^{er} avril 2005	0
Décision portée en appel entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006	1
Décision rendue par le Tribunal des professions entre le 1 ^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006	0
Dossier en appel au Tribunal des professions en date du 31 mars 2006	1

ÉTAT DES AMENDES ET FRAIS DISCIPLINAIRES AU 31 MARS 2006

Amendes et frais à recevoir au 1 ^{er} avril 2005	6 734,83 \$
Amendes et frais facturés par le Greffe du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	8 486,06 \$
Amendes et frais imposés par le Tribunal des professions du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	0,00 \$

Amendes et frais perçus du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	1 650,00 \$
Radiations de créances	0,00 \$
Amendes et frais à recevoir au 31 mars 2006	13 570,89 \$

Sophie Bousquet
Secrétaire du
Comité de discipline

RAPPORT SUR LA PRATIQUE ILLÉGALE

MANDAT

Le bureau du syndic a pour mandat d'enquêter au nom et sous l'autorité du Bureau de direction de l'Ordre, sur toute matière concernant l'utilisation du titre opticien d'ordonnances et l'exercice illégal de la profession d'opticien d'ordonnances, et de porter des plaintes autorisées par le Bureau contre des personnes non-opticiens ou des entreprises agissant comme tels; cela, en vertu des articles 32 et 188 du *Code des professions* ainsi que des articles 8 et 15 de la *Loi sur les opticiens d'ordonnances*.

LES ACTIVITÉS

Durant l'exercice, le syndic a reçu plusieurs demandes d'enquêtes provenant principalement des membres de l'Ordre et d'autres professionnels. Une enquête concluante, entreprise durant l'exercice précédent nous a permis de déposer une plainte pénale dans le district judiciaire de Québec.

a) Dossier de M. André Lamontagne

À la suite d'une information à l'effet que des actes reliés à l'exercice illégal de la profession

d'opticien étaient régulièrement posés par M. André Lamontagne, le syndic a fait enquête en mars 2005 et en octobre 2005, dans la région de Québec. Les éléments de preuve recueillis étant concluants, le Bureau de l'Ordre a autorisé, le 7 décembre 2005, une poursuite pénale concernant la vente et l'ajustement de lentilles ophtalmiques. Quatre constats d'infractions liés aux articles 8 et 15 de la *Loi sur les opticiens d'ordonnances* ont été déposés le 27 janvier 2005 au Palais de justice de Québec. Finalement, en date du 28 mars 2006, M. Lamontagne s'engageait à plaider coupable aux quatre constats d'infractions correspondant à une amende totale de 2 400 \$.

b) Dossiers actifs

À la fin de l'exercice 2005-2006, neuf (9) dossiers faisaient l'objet d'enquêtes ou de compléments d'informations.

Claude Lalonde, o.o.d.
Syndic

RAPPORT DU GREFFE PÉNAL

ÉTAT DES DOSSIERS DE PRATIQUE ILLÉGALE AU 31 MARS 2006

Décision rendue par la Cour du Québec	0
Plainte à être entendue	1
Total	<u>1</u>

ÉTAT DES AMENDES IMPOSÉES AU 31 MARS 2006

Amendes à recevoir au 1 ^{er} avril 2005	0 \$
Amendes facturées du 1 ^{er} avril 2005 au 31 mars 2006	0 \$
Total	<u>0 \$</u>

Amendes perçues du 1^{er} avril 2005
au 31 mars 2006 0 \$

Amende à recevoir au 31 mars 2006 0 \$

Total 0 \$

Sophie Bousquet
Responsable du greffe pénal

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Membres Jeanne Bouchard, administratrice nommée
Richard Chamberland, o.o.d.
Jean Delisle, o.o.d.
Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenu d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte.

TRAVAUX DU COMITÉ

Le Comité n'a reçu aucune demande de révision et n'a rendu aucune décision au cours de l'année 2005-2006.

France Pedneault
Secrétaire du Comité

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE

Membres Jeanne Bouchard, administratrice nommée
Richard Chamberland, o.o.d.
Jean Delisle, o.o.d.
Jeanne-Nathalie Raymond, o.o.d.

NATURE DU MANDAT

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec*, le Comité entend toute demande d'arbitrage de compte à la suite d'une conciliation qui n'a pas conduit à une entente.

TRAVAUX DU COMITÉ

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Conseil d'arbitrage n'a été saisi d'aucune demande.

France Pedneault
Secrétaire du Comité

COMITÉS AD-HOC

COMITÉ D'ANALYSE SUR LES CADEAUX-PRIMES

- Alain Dubuc, o.o.d., membre
- Christine Paradis, o.o.d., membre
- Luc Sauvageau, o.o.d., membre

COMITÉ DE PROGRAMME EN ORTHÈSES VISUELLES

- Joseph Martz, o.o.d., délégué

TABLEAU DES MEMBRES

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DU TABLEAU DES MEMBRES DE L'ORDRE 2001-2006				
ANNÉE	ADHÉSIONS	RETRAITS	RÉINSCRIPTIONS	NOMBRE DE MEMBRES
2001-2002	60	58	15	987
2002-2003	58	32	19	1032
2003-2004	65	31	11	1077
2004-2005	57	39	21	1116
2005-2006*	53	35 **	19	1153

* Au 31 mars 2006

** Il est à noter que le nombre de retraits inscrit comprend les retraits volontaires, les radiations et les décès. Pour l'année 2005-2006, 33 personnes se sont retirées volontairement du Tableau, 1 personne a été radiée par le Bureau pour non-paiement de la cotisation ou des sommes dues et 1 personne est décédée.

NOMBRE DE PERMIS				
	NOMBRE DE PERMIS			
	AU DÉBUT	DÉLIVRÉS	RÉVOQUÉS	TOTAL
EN VIGUEUR	1727	58	0	1785

COTISATION ANNUELLE 2005-2006 :

695 \$

DATE DU VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE :

Le 1^{er} avril de chaque année.

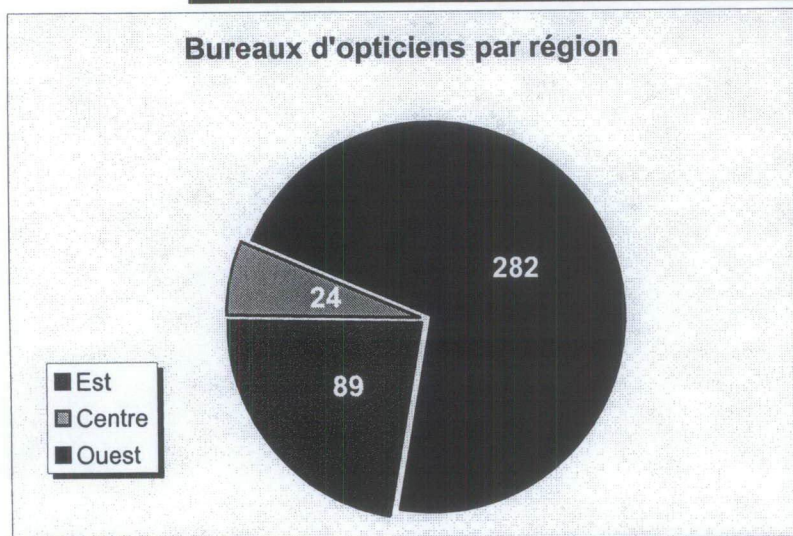
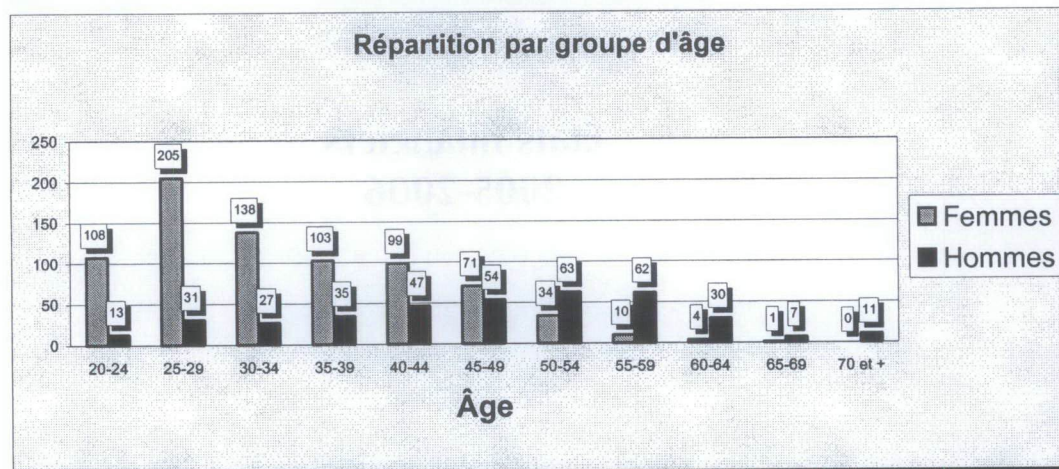
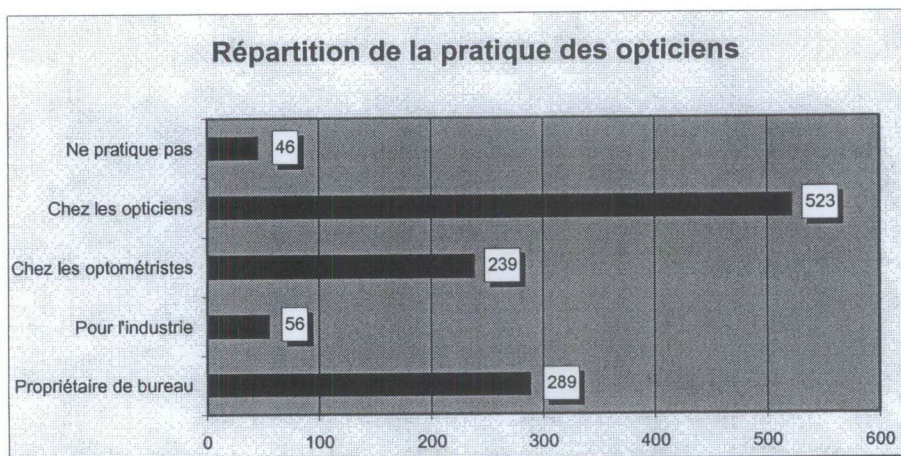
ANNEXE 2

STATISTIQUES DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2006

			FEMMES	HOMMES	TOTAL
EST	01 :	Bas-Saint-Laurent	7	3	10
	02 :	Saguenay-Lac-Saint-Jean	19	9	28
	03 :	Capitale-Nationale	63	47	110
	09 :	Côte-Nord	4	0	4
	11 :	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	2	4
	12 :	Chaudière-Appalaches	43	16	59
			<u>138</u>	<u>77</u>	<u>215</u>
CENTRE	04 :	Mauricie	13	8	21
	05 :	Etrie	25	11	36
	08 :	Abitibi-Témiscamingue	5	0	5
	10 :	Nord-du-Québec	1	0	1
	17 :	Centre-du-Québec	21	5	26
		<u>65</u>	<u>24</u>	<u>89</u>	
OUEST	06 :	Montréal	125	122	247
	07 :	Outaouais	12	7	19
	13 :	Laval	30	31	61
	14 :	Lanaudière	62	18	80
	15 :	Laurentides	46	16	62
	16 :	Montérégie	293	84	377
		<u>568</u>	<u>278</u>	<u>846</u>	
HORS DU QUÉBEC			2	1	3
		<u>2</u>	<u>1</u>	<u>3</u>	
GRAND TOTAL			<u>773</u>	<u>380</u>	<u>1153</u>

ANNEXE 3

AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES MEMBRES AU 31 MARS 2006



**États financiers
2005-2006**



**Ordre des opticiens d'ordonnances
du Québec**

**États financiers
au 31 mars 2006**

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Produits et charges	3
Évolution des actifs nets	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 - 10
Renseignements supplémentaires	11 - 14

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec au 31 mars 2006 et les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 22 juin 2006

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006	2005
	\$	\$
Produits		
Cotisations annuelles	781 123	817 303
Amendes disciplinaires et amendes pour pratique illégale	8 486	450
Enseignement et équivalences	11 421	9 883
Publication - Revue Coup d'œil	6 000	6 000
Ventes de produits	4 296	3 730
Excédent des produits par rapport aux charges du fonds de formation continue (produits de 2 744 \$; 5 905 \$ en 2005)	751	4 346
Commandites	24 364	225
Assurances responsabilité professionnelle	104 170	82 138
Intérêts	26 585	17 011
Frais de service	10 880	10 940
Activités sociales (produits de 16 156 \$ en 2005)		5 727
Publicité	2 500	300
	<u>980 576</u>	<u>958 053</u>
Charges		
Bureau de la présidente et directrice générale	111 370	100 540
Bureau du secrétaire	256	613
Bureau de l'adjoint administratif	1 380	9 170
Bureau du syndic	93 014	86 304
Bureau de la direction	9 824	9 393
Assemblée générale	5 352	1 085
Enseignement et équivalences	2 264	4 069
Comité d'inspection professionnelle	15 741	3 272
Comité de discipline	14 541	9 613
Pratique illégale	7 377	1 115
Greffe disciplinaire et pénal		233
Autres comités	10 653	5 047
Publication - Rapport annuel	275	210
Coût des produits	3 289	2 345
Congrès		4 152
Assurances responsabilité professionnelle	91 125	81 183
Cotisations et affiliations	9 672	8 990
Dons et contributions	3 100	4 000
Intérêts et frais bancaires	9 132	9 440
Intérêts sur la dette à long terme		92
Contentieux	27 804	36 835
Frais généraux	323 716	258 018
	<u>739 885</u>	<u>635 719</u>
Excédent des produits par rapport aux charges avant remboursement de cotisations	240 691	322 334
Remboursement de cotisations (note 3)	109 800	105 500
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>130 891</u>	<u>216 834</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 4 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	2006			2005	
	Investis en immobilisations	Affectés - formation continue	Affectés - acquisition d'immobilisations	Non affectés	Total
Solde au début	\$ 12 502	\$ 27 229	\$ 30 000	\$ 658 449	\$ 728 180
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(8 537)	751		138 677	130 891
Investissements en immobilisations	27 097		(18 982)	(8 115)	216 834
Solde à la fin	31 062	27 980	11 018	789 011	728 180

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2006

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	130 891	216 834
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	8 537	5 330
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	<u>(17 393)</u>	<u>8 428</u>
Rentrées nettes de fonds	<u>122 035</u>	<u>230 592</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(27 097)	
Dépôts de garantie sur loyers	(7 620)	
Remboursement de la dette à long terme		<u>(4 500)</u>
Sorties nettes de fonds	<u>(34 717)</u>	<u>(4 500)</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	87 318	226 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>775 975</u>	<u>549 883</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>863 293</u></u>	<u><u>775 975</u></u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	263 097	100 058
Acceptation bancaire	<u>600 196</u>	<u>675 917</u>
	<u><u>863 293</u></u>	<u><u>775 975</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Bilan


au 31 mars 2006

	2006 \$	2005 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	263 097	100 058
Encaisse en fidéicomis	5 501	5 226
Acceptation bancaire, au coût, échéant en avril 2006 (juste valeur 603 276 \$; 678 578 \$ en 2005)	600 196	675 917
Débiteurs (note 6)	18 931	9 655
Frais payés d'avance	6 077	16 242
	<u>893 802</u>	<u>807 098</u>
Immobilisations (note 7)	31 062	12 502
Dépôts de garantie sur loyers	7 731	111
	<u>932 595</u>	<u>819 711</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Dépôts en fidéicomis	5 501	5 226
Créditeurs (note 9)	34 678	32 459
Produits perçus par anticipation	33 345	53 846
	<u>73 524</u>	<u>91 531</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	31 062	12 502
Affectés - formation continue	27 980	27 229
Affectés - acquisition d'immobilisations	11 018	30 000
Non affectés	789 011	658 449
	<u>859 071</u>	<u>728 180</u>
	<u>932 595</u>	<u>819 711</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur


Administrateur

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2006

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec, constitué en vertu de la Loi sur les opticiens d'ordonnances du Québec, est régi par le Code des professions du Québec. Il est un organisme sans but lucratif et est exempté d'impôts. L'Ordre a comme objectifs de protéger le public et de fournir des services à ses membres.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de produits de l'Ordre sont les cotisations annuelles des membres, les assurances responsabilité professionnelle et les produits de placements.

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations annuelles des membres et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus par anticipation.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de nombreux membres bénévoles. Du fait qu'il ne se procure pas normalement ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, les services ainsi reçus ne sont pas constatés dans les états financiers.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2006

2 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Affectation d'origine interne

Le conseil d'administration a demandé d'affecter les résultats des activités de formation au soutien de la formation continue. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements dont le terme est égal ou inférieur à trois mois.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes d'amortissement, le taux annuel et la période qui suivent :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier, agencements et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique et logiciels	Linéaire	3 ans

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et des passifs financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

3 - REMBOURSEMENT DE COTISATIONS

Au cours de l'exercice, l'Ordre a effectué un remboursement de cotisations à ses membres d'un montant de 109 800 \$ (105 500 \$ en 2005), à raison de 100 \$ par membre.

4 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

	2006	2005
	\$	\$
Amortissement des immobilisations	8 537	5 330

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2006	2005
	\$	\$
Débiteurs	(9 276)	12 916
Frais payés d'avance	10 165	(6 584)
Créditeurs	2 219	3 850
Produits perçus par anticipation	(20 501)	(1 754)
	<u>(17 393)</u>	<u>8 428</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2006

6 - DÉBITEURS

	2006	2005
	\$	\$
Amendes disciplinaires et amendes pour pratique illégale	13 739	7 453
Taxes à la consommation à recevoir	1 372	812
Autres	3 820	1 390
	<u>18 931</u>	<u>9 655</u>

7 - IMMOBILISATIONS

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	72 148	58 753	13 395
Équipement	31 016	29 168	1 848
Équipement informatique	21 334	7 461	13 873
Logiciels	2 335	389	1 946
	<u>126 833</u>	<u>95 771</u>	<u>31 062</u>

	2005		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	64 034	55 404	8 630
Équipement	31 016	28 706	2 310
Équipement informatique	4 686	3 124	1 562
	<u>99 736</u>	<u>87 234</u>	<u>12 502</u>

8 - OUVERTURE DE CRÉDIT BANCAIRE

Les immobilisations sont affectées à la garantie de l'ouverture de crédit bancaire, dont le montant maximum autorisé est de 100 000 \$. L'ouverture de crédit bancaire porte intérêt au taux de base majoré de 0,5 % (6 %) et est renouvelable en mai 2006.

9 - CRÉDITEURS

	2006	2005
	\$	\$
Comptes fournisseurs	27 528	25 309
Charges à payer	7 150	7 150
	<u>34 678</u>	<u>32 459</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2006

10 - ENGAGEMENTS

Contrats de location

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant au plus tard le 14 novembre 2015, à verser une somme de 358 390 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Locaux	Équipement	Total
	\$	\$	\$
2007	28 206	12 153	40 359
2008	29 381	12 040	41 421
2009	31 340	10 324	41 664
2010	32 515	1 831	34 346
2011	34 474	1 831	36 305
	<u>155 916</u>	<u>38 179</u>	<u>194 095</u>

Autres

L'Ordre s'est engagé en vertu d'un contrat d'emploi avec le syndic de l'Ordre pour une durée indéterminée.

11 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(non vérifié)

	2006	2005
	\$	\$
DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES		
Fonds de formation continue		
Produits		
Colloques	1 875	1 330
Inscriptions aux conférences		3 975
Commandites	869	600
	<u>2 744</u>	<u>5 905</u>
Charges		
Allocation de présence	750	
Location de salles	145	100
Frais de colloques	192	359
Frais de conférenciers		1 100
Frais de déplacement et de séjour	906	
	<u>1 993</u>	<u>1 559</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>751</u>	<u>4 346</u>
Charges du bureau de la présidente et directrice générale		
Honoraires	92 747	84 478
Frais de déplacement et de séjour	12 246	9 686
Charges sociales	5 466	4 822
Frais de représentation	911	1 554
	<u>111 370</u>	<u>100 540</u>
Charges du bureau du secrétaire		
Honoraires		500
Frais d'évaluation	212	
Frais de signification	44	113
	<u>256</u>	<u>613</u>
Charges du bureau de l'adjoint administratif	<u>1 380</u>	<u>9 170</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(non vérifié)

	2006	2005
	\$	\$
DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)		
Charges du bureau du syndic		
Honoraires du syndic	70 853	70 598
Honoraires du syndic correspondant	2 700	
Frais de déplacement et de séjour	201	
Avantages sociaux	14 542	13 836
Frais de représentation	48	
Frais juridiques	3 356	1 541
Frais d'enquête	1 224	175
Frais de signification	90	154
	<u>93 014</u>	<u>86 304</u>
Charges du bureau de la direction		
Allocation de présence	2 950	2 900
Frais de déplacement et de séjour	1 372	1 279
Frais de représentation	704	543
Frais de réunion	3 243	2 975
Frais juridiques	1 555	1 696
	<u>9 824</u>	<u>9 393</u>
Charges de l'assemblée générale		
Allocation de présence	350	200
Frais de déplacement et de séjour	581	170
Frais de réunion	4 421	715
	<u>5 352</u>	<u>1 085</u>
Charges d'enseignement et d'équivalences		
Allocation de présence	1 155	2 025
Frais d'examen et de cours	353	570
Frais de déplacement	136	
Frais d'enseignement	509	1 203
Location de salles	98	270
Frais de poste et de messagerie	13	
	<u>2 264</u>	<u>4 069</u>
Charges du comité d'inspection professionnelle		
Allocation de présence	9 249	2 425
Frais de déplacement et de séjour	5 371	764
Frais de poste et de messagerie	1 121	83
	<u>15 741</u>	<u>3 272</u>

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(non vérifié)

	2006	2005
	\$	\$
DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)		
Charges du comité de discipline		
Allocation de présence	100	400
Frais de déplacement et de séjour	59	164
Frais de réunion		230
Frais juridiques	12 369	7 507
Frais d'enquête		720
Frais d'enregistrement et de signification	2 013	592
	<u>14 541</u>	<u>9 613</u>
Charges de pratique illégale		
Frais de déplacement et de séjour	87	
Frais de réunion	8	
Frais juridiques	5 416	226
Frais d'enquête	1 819	889
Frais de signification	47	
	<u>7 377</u>	<u>1 115</u>
Charges du greffe disciplinaire et pénal		
Frais de signification	-	233
Charges des autres comités (a)		
Allocation de présence	750	1 150
Frais de déplacement et de séjour	631	29
Frais de réunion	37	603
Promotion et publicité	3 992	3 265
Frais d'imprimerie	13	
Location de salles	5 230	
	<u>10 653</u>	<u>5 047</u>
(a) Comité de règlements		
Comité de formation		
Comité de révision		
Comité d'arbitrage des comptes		
Comité de qualité et d'amélioration continue		
Comité des normes pratiques		
Comité de liaison opticiens - optométristes		
Comité de conseil sur les communications		

Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2006
(non vérifié)

	2006	2005
	\$	\$
DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES (suite)		
Ventes et coût des produits		
Produits		
Documents	378	617
Dossiers	3 415	2 653
Objets promotionnels	503	460
	<u>4 296</u>	<u>3 730</u>
Charges		
Impression des dossiers	3 119	2 249
Objets promotionnels	170	96
	<u>3 289</u>	<u>2 345</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>1 007</u>	<u>1 385</u>
Activités sociales		
Produits		
Inscriptions - tournois de golf		4 506
Commandites - tournois de golf		11 650
	-	<u>16 156</u>
Charges		
Frais d'organisation		10 429
Excédent des produits par rapport aux charges	-	<u>5 727</u>
Charges du congrès		
Frais d'organisation	-	<u>4 152</u>
Frais généraux		
Salaires et charges sociales	165 775	118 276
Formation du personnel	274	
Téléphone et électricité	9 253	12 430
Frais de poste et de messagerie	11 721	14 054
Fournitures et frais de bureau	16 045	14 240
Honoraires de vérification et de comptabilité	8 025	8 145
Charges locatives et entretien	51 023	44 787
Frais de déménagement	17 652	
Taxes et assurances	15 626	16 370
Location d'équipement	13 572	12 544
Frais d'ordinateur	6 213	10 489
Frais de recrutement d'un directeur des services professionnels		1 353
Amortissement des immobilisations	8 537	5 330
	<u>323 716</u>	<u>258 018</u>

